

Séance du **2 février 2023**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues (2022/P32)

Rapport : Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 32/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le projet d'aménagement de la Place du Marché et les déterminations de la Municipalité telles qu'amendées (point 4.5) relatives aux oppositions maintenues en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Ainsi délibéré en séance du **2 février 2023**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quatre abstentions) tel qu'amendé par la commission.

Pour extrait conforme le 3 février 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président
Pilloud
Guillaume Pilloud



la Secrétaire
Dind
Carole Dind